

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 19 juin 2019
HEURE : 19 heures
LIEU : Salle du conseil, centre administratif / MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Nicole-Andrée Blouin, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Marie Boivin, Canton d'Orford
Francine Caron-Markwell, Canton de Stanstead
Philippe Dutil, Stanstead
Denis Ferland, Hatley
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Vicki-May Hamm, Magog
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Yvon Laramée, Eastman
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin
Jacques Marcoux, Canton de Potton
Martin Primeau, Canton de Hatley
Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton
Richard Violette, Ogden
Joan Westland-Eby, Bolton-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Sylvie Camiré (secrétaire-trésorière adjointe)

était absent : Michael Page, North Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Lecture, si demandé, et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, si demandé, et adoption du procès-verbal du 15 mai 2019
4. Affaires découlant du procès-verbal du 15 mai 2019
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.2 Dossier vélo / Rapport d'activités
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.2.2 Dépôt bilan / Entente de développement culturel
 - 6.3 Fonds de développement des territoires (ruralité)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
 - 6.4.2 Dépôt / Rapport d'exploitation 2018
 - 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Rapport d'activités
 - 6.5.2 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
7. **AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités
 - 7.2 Avis à la CPTAQ / Utilisation à une fin autre que l'agriculture / Demande de la municipalité du Canton de Stanstead
 - 7.3 Programme d'aménagement durable des forêts / Registre annuel des projets

- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 8.1 Rapport d'activités
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
 - 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités
 - 9.3 Patrouille nautique
 - 9.3.1 Rapport d'activités
 - 9.3.2 Nomination du personnel prévu selon les ententes en vigueur / lac Memphrémagog
- 10. ADMINISTRATION**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Adoption du projet de règlement 11-19 / Délégation de pouvoir en matière contractuelle
 - 10.3 Changement d'étude légale / Résolution
 - 10.4 Corporation Ski&Golf Mont-Orford
 - 10.4.1 Résolution de concordance et de courte échéance
 - 10.4.2 Acceptation de l'offre de financement
- 11. DIVERS**
- 12. CORRESPONDANCE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

198-19

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :
Dossiers économiques : 6.1.1a Entente de collaboration / MEI

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

199-19

Que le procès-verbal de la séance du 15 mai 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MAI 2019

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de tenue à jour des rôles d'évaluation foncière pour le mois de mai 2019.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Jean Hogue, directeur du développement économique, présente le rapport d'activités. Il explique le fonctionnement du futur site internet transactionnel « BOA » pour Banque d'Opportunités Agricoles. Ce dernier servira pour la vente, l'échange ou la location de produits et services reliés à l'agroalimentaire exclusivement en Estrie. Il souligne aussi la participation de la MRC de Memphrémagog au Salon de l'immigration qui s'est tenu à Montréal les 29 et 30 mai dernier.

Une entente de collaboration a été signée avec le Consortium de ressources et d'expertises coopératives pour entretenir la vitalité de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire. Les OBNL du territoire pourront donc obtenir un meilleur accès à des services spécialisés comme la comptabilité, les ressources humaines, les conseils juridiques ou tout autre service permettant leur développement.

Une entreprise de Stukely-Sud, La Canne blanche, a été récipiendaire du « Prix du public » lors de la finale provinciale du Défi OSEntreprendre. Les deux entrepreneurs, aveugles, ont été accompagnés par les conseillers en développement économique de la MRC de Memphrémagog dès le démarrage de leur entreprise de production d'œufs de cane.

Entente de collaboration / MEI

Le secrétaire-trésorier présente une demande transmise par le ministère de l'Économie, et de l'Innovation, puis les membres conviennent de ce qui suit :

Considérant que le ministère de l'Économie et de l'Innovation est responsable de la mission « activités économiques » inscrite au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec;

Considérant que, dans le cadre de ce mandat, le MEI a signifié à la MRC son désir de reconduire l'entente de collaboration qui avait été signée en décembre 2016;

Considérant que la liste des rôles et responsabilités partagées entre le MEI et la MRC a été transmise par le ministère, que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en montrent satisfaits;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

200-19

D'autoriser le préfet, Jacques Demers, à signer l'entente de collaboration proposée par le MEI, dont l'échéance est fixée au 31 mars 2023.

ADOPTÉ

Dossier vélo / Rapport d'activités

La chargée de projets en aménagement et matières résiduelles, Mélanie Desautels, présente le rapport d'activité. Elle précise que l'affichage touristique pour La Montagnarde est maintenant installé pour 3 ans. La carte vélo a aussi été diffusée dans le réseau et les circuits de la MRC de Memphrémagog sont disponibles en version électronique sur le site internet de la MRC.

Elle rappelle que deux cadets circuleront sur les pistes cyclables de la MRC cet été afin de promouvoir et faire de la prévention à vélo. De plus, des capsules seront diffusées sous peu pour sensibiliser le public.

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Michèle Turcotte, présente le rapport d'activités. Une rencontre avec les représentants du ministère de la Culture et des Communications a eu lieu le 27 mai dernier afin de faire le bilan de la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel (2018-2020).

L'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture de l'Estrie s'est tenue le 13 juin dernier. La permanence de la MRC mentionne avoir reçu une communication soulignant l'excellent travail d'animation effectué par Mme Turcotte lors de cet événement.

Dépôt bilan / Entente de développement culturel

Le secrétaire-trésorier dépose le bilan de la 1^{re} année de l'entente triennale de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport d'activités

Aucun sujet n'est discuté.

Fonds de développement des territoires – Rapport annuel d'activités 2018-2019

Considérant que la MRC a reçu des sommes dans le cadre du Fonds de développement des territoires afin d'investir dans des projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC;

Considérant que le MAMH demande à ce que les MRC signataires d'ententes adoptent annuellement un document faisant la synthèse des engagements financiers pris dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de développement des territoires (2018-2019);

Considérant que ce document a été transmis aux membres du conseil de la MRC afin qu'ils puissent l'examiner et apporter leurs commentaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

201-19

D'adopter le document *Fonds de développement des territoires – Rapport annuel d'activités 2018-2019*, lequel sera acheminé au MAMH.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Le secrétaire-trésorier présente le rapport d'activités et résume la table ronde qui s'est tenue dans la journée afin de prendre le pouls de différents organismes gravitant autour du transport ainsi que pour consulter les élus. Cette journée était animée par

les représentants de la firme Gestrans et les résultats finaux seront connus en septembre. Il souligne que les inscriptions au service de tarif TAXI1217 pour les jeunes de la municipalité d'Orford ont eu lieu le 11 juin et que 25 inscriptions ont été cumulées jusqu'ici pour cette nouvelle offre de services.

Le lancement de l'image de marque et des nouveaux outils de communication a eu lieu le 29 mai et ceci a occasionné plusieurs nouvelles inscriptions au transport collectif.

Dépôt / Rapport d'exploitation 2018

Considérant que, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, la MRC doit compléter annuellement un rapport d'exploitation (formulaire V-3078) basé sur l'exercice financier vérifié et les statistiques d'utilisation des services;

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) s'attend à recevoir un formulaire V-3078 distinct pour les services de transport interurbain à tarif réduit et pour le transport collectif;

202-19

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

De transmettre le rapport d'exploitation V-3078 pour le transport collectif ainsi que celui pour le transport interurbain à tarif réduit, pour l'année 2018, au ministère des Transports (MTQ) et d'y joindre une copie du rapport de l'auditeur indépendant sur le Programme de subvention au transport adapté et au transport collectif.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun sujet n'est discuté.

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

Considérant que le conseil de la MRC a désigné, le 16 janvier dernier, la Table de développement social de Memphrémagog (TDSM) à titre d'instance de concertation locale pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), dont le financement est assuré par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

Considérant que parmi les mandats que doit assurer la TDSM, il est de sa responsabilité d'identifier les priorités locales et de recommander l'acceptation des projets en fonction des priorités du territoire;

Considérant que la TDSM, lors de son conseil d'administration tenu le 14 juin, a recommandé de retenir deux projets, soit la consolidation des plateaux de travail en jardinage et transformation alimentaire du CÉPOP/Centre d'écoinitiatives populaires et l'Équipe Ressources Relais pour un montant maximal de 67 632 \$ à même l'enveloppe de 218 238 \$ du FQIS dédiée à la MRC de Memphrémagog pour les deux premières années (se terminant au 31 mars 2020);

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le versement de cette somme aux deux projets ci-dessus afin d'assurer la poursuite de leurs activités auprès des clientèles visées;

203-19

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE-ANDRÉE BLOUIN ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC octroie une somme maximale de 67 632 \$, soit 19 632 \$ à l'Équipe Ressources Relais et 48 000 \$ à la consolidation des plateaux de travail en jardinage et transformation alimentaire du CÉPOP/Centre d'écoinitiatives populaires, tel que recommandé par la Table de développement social de Memphrémagog;

Que la MRC procède au versement des sommes allouées après la validation de la conformité des projets auprès de l'instance régionale, soit la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

Rapport d'activités

La chargée de projets en aménagement et matières résiduelles, Mélanie Desautels, dépose le rapport d'activités du mois et en explique le contenu. Copie dudit rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Avis à la CPTAQ / Utilisation à une fin autre que l'agriculture / Demande de la municipalité du Canton de Stanstead

Considérant que la municipalité du Canton de Stanstead désire utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une superficie approximative de 631,7 mètres carrés correspondant à une partie du lot 4 922 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

Considérant que la demande vise plus particulièrement l'installation d'un belvédère d'observation sur le terrain où se trouve actuellement une tour de communication de la municipalité qui a eu une autorisation de la CPTAQ le 2 décembre 1994 (dossier 220179);

Considérant que le schéma d'aménagement de la MRC de Memphrémagog autorise les usages publics à des fins de parc dans l'affectation agricole;

Considérant que le belvédère ne sera pas considéré dans un calcul éventuel de respect des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;

Considérant que la demande est en conformité avec la réglementation de la municipalité;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a examiné le dossier en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que l'impact sur l'agriculture et les activités agricoles est nul;

Considérant que le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la *LPTAA* et des impacts sur les activités agricoles;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Memphrémagog;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
ET RÉSOLU**

204-19

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la MRC de Memphrémagog appuie la demande de la municipalité du Canton de Stanstead;

Que la MRC déclare la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur son territoire;

Que la présente soit transmise à la CPTAQ.

ADOPTÉ

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS / REGISTRE ANNUEL DES PROJETS

Considérant que le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été confié à l'ensemble des MRC de l'Estrie;

Considérant que le registre annuel des projets pour l'année 2018-2019 a été déposé;

Considérant que le rapport financier de l'année 2018-2019 a été déposé;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

205-19

Que le conseil approuve le registre annuel des projets 2018-2019 de même que le rapport financier 2018-2019;

Que le préfet ou la préfète suppléante de la MRC soient autorisés à signer les deux rapports au nom de la MRC de Memphrémagog;

Que le préfet ou la préfète suppléante de la MRC soient mandatés pour signer le bilan de la planification annuelle, le registre annuel des projets et le rapport financier pour chacune des années du programme, conditionnellement à l'adoption des bilans, registres annuels et rapports financiers par la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport d'activités

La présidente du comité de développement durable, Lisette Maillé, présente le rapport d'activités en précisant que l'outil en ligne de l'ABC des bacs a été mis à jour dernièrement. De plus, au courant du mois de mai, des « cafés climat » ont eu lieu dans quatre municipalités. Les rencontres étaient organisées et animées par les étudiants du groupe de recherche impliqué dans l'élaboration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la MRC et visaient à connaître les initiatives en cours ou émergentes sur le territoire.

Il y aura 58 stations d'échantillonnage des tributaires qui seront étudiées cet été dans les 5 bassins versants suivants : Memphrémagog, Massawippi, Missisquoi Nord, Brome et Lovering. Pour terminer, elle précise que Act 250 n'a pas encore déposé de rapport concernant le traitement des eaux de lixiviat de Coventry.

Régie de récupération de l'Estrie

ATTENDU QU'une entente inter-MRC lie la ville de Sherbrooke et les MRC du Haut-Saint-François, de Coaticook, de Memphrémagog, du Val-Saint-François, des Sources pour la création d'une Régie habilitée à exploiter un centre de tri des matières recyclables;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8.1 de cette entente, celle-ci prendra fin le 31 décembre 2020 et que l'article 8.2 prévoit des périodes additionnelles de 3 ans en 3 ans;

ATTENDU QUE le contexte de la gestion des matières résiduelles est incertain et que les 6 MRC membres de la Régie de Récupération de l'Estrie doivent entamer des discussions pour l'avenir de la Régie de Récupération de l'Estrie;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les administrateurs sont d'avis que la prolongation additionnelle de 3 ans prévue à l'article 8.2 de l'entente est inappropriée et qu'une prolongation additionnelle d'une année, renouvelable d'année en année, serait prudente dans les circonstances, et qu'ainsi l'article 8.2 soit modifié comme suit :

- « Article 8.2 Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date anniversaire »;

ATTENDU QU'il serait opportun de demander au Ministère des Affaires des Municipales et de l'Habitation une modification de l'article 8.2 tel que libellé ci-haut;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

206-19

QUE la MRC de Memphrémagog approuve la modification de l'entente inter-MRC de la Régie de Récupération de l'Estrie afin de modifier l'article 8.2 comme suit :

- « Article 8.2 Par la suite, l'entente se renouvellera pour une période additionnelle d'un (1) an et ainsi de suite d'année en année à sa date anniversaire »;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Régie de Récupération de l'Estrie pour suivi auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Aucun sujet n'est discuté.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le conseiller Philippe Dutil, président du comité de sécurité publique, présente le rapport d'activités. Un panneau d'affichage de vitesse amovible a été volé au début de mois de juin. Le comité a adopté une résolution à l'effet de privilégier l'utilisation des constats municipaux et non des constats provinciaux par les policiers lors de l'émission de contraventions sur les routes municipales. En effet, l'utilisation des constats provinciaux prive les municipalités des revenus des amendes. L'appui des municipalités locales à cette résolution pourrait être demandé, le cas échéant.

PATROUILLE NAUTIQUE

Rapport d'activités

Le secrétaire-trésorier, Guy Jauron, présente les faits saillants du dernier mois. Les bouées ont toutes été installées sur les lacs. Un citoyen s'est plaint de l'absence de la patrouille nautique lors d'une activité de tournoi de pêche tenue le 16 juin dans la municipalité du Canton de Stanstead. Les élus précisent qu'il est essentiel d'aviser à l'avance la MRC lorsque de telles activités sont organisées et qu'elles requièrent une

présence de patrouilleurs hors des horaires réguliers. Ainsi, il sera possible de planifier la présence des patrouilleurs sur place pour l'événement.

Nomination du personnel prévu selon les ententes en vigueur / lac Memphrémagog

ATTENDU que, dans le cadre de l'entente intermunicipale déléguant à la MRC de Memphrémagog l'application du *règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* et la gestion de certaines activités au lac Memphrémagog, la MRC est responsable de l'émission de différents documents, dont les certificats d'usager et de lavage;

ATTENDU qu'en vertu des ententes sur l'émission des certificats d'usager et de lavage au lac Memphrémagog adoptées avec chaque municipalité riveraine du lac, la MRC de Memphrémagog doit confirmer la nomination des personnes nommées « préposés à l'émission des certificats d'usager » ainsi que les « préposés à l'émission des certificats de lavage »;

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog a adopté une résolution le 15 mai 2019 nommant les préposés et que la municipalité du Canton de Potton désire ajouter les noms de deux préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage;

207-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que Bailey Sturgeon et Joshua Jersey soient nommés à titre de préposés à l'émission des certificats d'usager et de lavage, au quai de Vale Perkins, le tout tel que prévu dans les textes des ententes portant sur les postes de lavage.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Évaluation :

208-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE DUTIL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :
Jean-Pierre Cadrin & Ass.
(maintien d'inventaire, tenue à jour -
juin 2019)

	56 757,35	
Total	56 757,35	56 757,35

ADOPTÉ

Transport

209-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
ET RÉSOLU**

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :
Les promenades de l'Estrie
(Transport adapté du 29 avril au 24
mai 2019)

	28 576,87	
Total	28 576,87	28 576,87

ADOPTÉ

Développement économique

210-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVON LARAMÉE
ET RÉSOLU**

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Corporation Ski & Golf du Mont-
Orford
(Contribution FDT)

	500 000,00	
Total	500 000,00	500 000,00

ADOPTÉ

Sécurité publique

211-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FRANCINE CARON-MARKWELL
ET RÉSOLU**

Que les comptes suivants soient payés, à savoir :

Ville de Magog
(Taxes municipales Poste SQ exercices
2018 et 2019)

	45 131,35	
Total	45 131,35	45 131,35

ADOPTÉ

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 11-19 /
DÉLÉGATION DE POUVOIR EN MATIÈRE CONTRACTUELLE**

Le secrétaire-trésorier rappelle au conseil qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 mai 2019 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance. Une demande de dispense de lecture a alors été faite et copie du projet de règlement a été déposée. Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu. Puis,

212-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que le règlement de délégation de pouvoirs en matière contractuelle, portant le numéro 11-19, soit adopté.

ADOPTÉ

CHANGEMENT D'ÉTUDE LÉGALE / RÉSOLUTION

213-19 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
ET RÉSOLU**

De mandater le cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de représenter la MRC dans les dossiers judiciairisés auxquels elle est partie et d'autoriser les substitutions de procureurs en ce sens.

ADOPTÉ

CORPORATION SKI&GOLF MONT-ORFORD

Résolution de concordance et de courte échéance

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 000 000 \$ qui sera réalisé le 3 juillet 2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 000 000 \$ qui sera réalisé le 3 juillet 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
18-18	5 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 18-18, la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RICHARD VIOLETTE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES MARCOUX
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

214-19

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 juillet 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 janvier et le 3 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU LAC MEMPHRÉMAGOG
230, RUE PRINCIPALE OUEST
MAGOG, QC
J1X 2A5

8. Que les obligations soient signées par le préfet et le secrétaire-trésorier. La Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 18-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 juillet 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

Acceptation de l'offre de financement

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	19 juin 2019	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	3 juillet 2019
Montant :	5 000 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 18-18, la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 juillet 2019, au montant de 5 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

277 000 \$	1,95000 %	2020
284 000 \$	1,95000 %	2021
291 000 \$	1,95000 %	2022
299 000 \$	2,00000 %	2023
3 849 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,63218

Coût réel : 2,36739 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

277 000 \$	2,00000 %	2020
284 000 \$	2,00000 %	2021
291 000 \$	2,00000 %	2022
299 000 \$	2,00000 %	2023
3 849 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,61300

Coût réel : 2,37605 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

277 000 \$	1,90000 %	2020
284 000 \$	1,90000 %	2021
291 000 \$	1,95000 %	2022
299 000 \$	2,00000 %	2023
3 849 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,53500

Coût réel : 2,38891 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

277 000 \$	1,90000 %	2020
284 000 \$	1,90000 %	2021
291 000 \$	1,95000 %	2022
299 000 \$	2,00000 %	2023
3 849 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,45830

Coût réel : 2,40749 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

215-19

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 000 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

La conseillère Joan Westland-Eby demande si un rapport d'activités sera bientôt disponible concernant la Corporation Ski & Golf du Mont-Orford. Le préfet, Jacques Demers, lui explique qu'en août les résultats de l'année financière terminée le 31 mai devraient être connus et diffusés.

DIVERS

Le préfet, Jacques Demers, profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail effectué durant la dernière année par Mme Vicki-May Hamm à la présidence de la Fédération canadienne des municipalités. Le congrès, qui a eu lieu au début du mois de juin, était d'une qualité exceptionnelle et c'était une fierté que la tenue de cet événement se tienne à Québec sous le règne d'une Québécoise à la présidence. Il souligne aussi le fait que Mme Joan Westland-Eby, mairesse de la municipalité de Bolton-Est, a été la récipiendaire du prix Pam McConnell. Cette distinction vise à

reconnaitre la contribution exceptionnelle à l'égalité femmes-hommes dans les programmes internationaux. La FCM a choisi Mme Westland-Eby pour sa participation à des missions en Colombie dans le but d'affirmer le rôle des femmes et des filles dans la politique et la vie publique des municipalités. Elle a aussi proposé des visions d'avenir stratégiques pour amener le réseau des mairesses à une nouvelle étape.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

- MRC de Maria-Chapdelaine (132-05-19) : Réforme électorale – Préoccupation relative au poids politique des régions

Le comité administratif de la MRC a adopté une résolution d'appui lors de sa séance du 4 juin dernier.

- MRC de Pontiac (2019-04-06) : Demande d'aide financière pour l'achat d'équipement de sauvetage nautique

Après discussion, considérant la nature et la portée de ces demandes, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.

Résolutions

Canton de Stanstead (19-05-419) : Demande de modification à la Loi sur les ingénieurs

Eastman (2019-05-214) : Demande aux ministères concernant la gestion des matières résiduelles

Ogden (2019-05-109) : Appui à la résolution de Saint-Étienne-de-Bolton concernant la gestion des matières résiduelles

Canton de Stanstead (19-05-420) : Déneigement de l'autoroute 55 – demande de correctif

Ogden (2019-05-117) : Appui à la Ville de Stanstead – demande de correctif au MTQ pour le déneigement sur l'autoroute 55

Orford (2019-05-121) : Adhésion au service Taxi 12-17 de transport MRC de Memphrémagog

Saint-Étienne-de-Bolton (2019-05-07-10) : Demande de modification à la Loi des ingénieurs

Bolton-Est (2019-05-3534) : Retour gestion des matières résiduelles et récupération du verre – MRC de Memphrémagog et Municipalité St-Étienne de Bolton

Potton (2019-05-19) : Gestion des matières résiduelles

MRC de Coaticook (2019-04-77) : Développement local et régional – Fonds Catalyse Estrie

MRC de Papineau (2019-05-111) : Processus de vente de terrains par Hydro-Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

Le public :

Monsieur Marc Delisle remercie les élus de la MRC d'avoir tenu un sondage sur le transport collectif mais souligne le fait que les questions étaient à choix de réponse et ne laissaient pas place à des commentaires généraux. Le secrétaire-trésorier l'invite à acheminer ses commentaires par écrit à la chargée de projets au transport, Bianca Jacques. M. Delisle demande ensuite quand les résultats du sondage seront communiqués et le secrétaire-trésorier lui indique que l'information sera disponible en septembre lorsque la compilation aura été complétée par le consultant Gestrans.

Monsieur Bernard Leduc, un chauffeur d'autobus scolaire qui effectue des remplacements à l'occasion, vient conscientiser les élus à la nécessité d'uniformiser l'affichage des adresses résidentielles pour toutes les municipalités de la MRC de Memphrémagog. Présentement, certaines résidences ont des adresses absentes ou encore le GPS ne permet pas d'arriver exactement à l'adresse voulue. Il en résulte des risques d'accident accrus pour les usagers de la route (freinage soudain, dépassement de l'adresse de débarquement des élèves, etc.). Il précise que les municipalités d'Austin et de Sainte-Catherine-de-Hatley devraient être prises en exemple.

Mme Lucie Borne indique que le message véhiculé par la MRC concernant le lavage des embarcations porte ambiguïté puisque la campagne demande de laver à la sortie alors que les stations de lavage exigent de laver au moment de l'entrée à l'eau. La chargée de projets en aménagement et matières résiduelles, Mélanie Desautels, lui explique que seulement 2 lacs sur le territoire de la MRC exigent des certificats de lavage alors les usagers des autres lacs doivent aussi être sensibilisés à l'importance du lavage pour éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes. La méthode recommandée à cet effet est de vider, laver et sécher les embarcations au moment de la sortie de l'eau.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller *Martin Primeau* propose la levée de la session.

Secrétaire-trésorier

Préfet

Rapport d'activités du service d'aménagement

Révision du schéma d'aménagement	<ul style="list-style-type: none">○ Dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, 15 des 17 municipalités de la MRC ont été rencontrées.○ Ces rencontres permettent d'impliquer les municipalités dans la révision, de faire le point sur leurs projets et de connaître les problématiques qu'elles peuvent rencontrer avec les dispositions du schéma d'aménagement.
Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)	<ul style="list-style-type: none">○ Une rencontre régionale a eu lieu concernant les plans régionaux des milieux humides et hydriques. L'ensemble des MRC, la Ville de Sherbrooke ainsi que le COGESAF étaient présents. La rencontre a permis de poursuivre les discussions en vue de l'établissement d'une stratégie régionale pour la réalisation des plans.○ Des sous-comités de travail ont été formés. Un plan de travail détaillé sera élaboré prochainement.○ La MRC a demandé aux municipalités de fournir de l'information concernant la localisation de leurs ponceaux. Un projet-pilote est prévu avec le MFFP pour déterminer les lits d'écoulement à partir du relevé Lidar.
Présence à certaines activités	<ul style="list-style-type: none">○ Une rencontre a eu lieu avec la Corporation Ski & Golf Mont-Orford ainsi qu'avec M. Alain Roger afin de planifier la Journée Vraiment Agro ainsi que le festin régional.○ La date de l'événement est le 22 août prochain au club de golf du Mont Orford.○ De la promotion sera réalisée au cours de l'été pour faire connaître l'événement.
